

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Décembre 2019**

**OBJET : Subventions de fonctionnement et d'équipement aux associations œuvrant dans le domaine sanitaire - exercice 2019 - 4ème répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer des subventions de fonctionnement à dix associations œuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 42 000 € conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'octroyer des subventions d'investissement à une association œuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 14 650 € conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer une convention de fonctionnement selon le modèle type prévu à cet effet avec les associations centre de culture ouvrière, Médecins du monde et Santé sud ;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer une convention d'investissement selon le modèle type prévu à cet effet avec l'association centre Ressource de Marseille ;
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame DEVÉSA ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**